



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 94125

Texte de la question

M. Lucien Degauchy interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le développement de l'hospitalisation à domicile. Le rapport de la Cour des comptes publié le 20 janvier dresse un rapport mitigé des mesures prises pour favoriser cette solution alternative en matière de soins. En effet l'hospitalisation à domicile demeure très secondaire dans les parcours de soins, par manque de formation, manque de connaissance des familles et des patients, mais aussi en raison d'une mauvaise articulation des structures des établissements de santé. La Cour formule plusieurs recommandations, démontrer plus clairement les avantages et l'efficacité de ce mode de prise en charge, réorganiser une offre de soins mal répartie, refondre la tarification. Il lui demande si elle entend suivre ces recommandations.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94125

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 mars 2016](#), page 2087

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)